



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

ÉCONOMIE



**LE POIDS
ÉCONOMIQUE
DU TOURISME,
CET INCONNU**

**INTERVIEW
SAUVEUR GIANNONI
P 5 À 8**

Photo ICN - EP

1,75€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

AGENDA P17

DETTI È FATTI P18 • CULTURA P 20 • RÉTRO P21

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ON VA FINIR PAR ÊTRE
EMMERDÉS AVEC CE FOUTU
CHANGEMENT CLIMATIQUE...

ET IMPOSSIBLE DE
LUI TIRER DESSUS
S'IL NE S'ARRÊTE PAS



LE POIDS ÉCONOMIQUE DU TOURISME, CET INCONNU
INTERVIEW SAUVEUR GIANNONI P5 À 7



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

DETTI È FATTI

CULTURE **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SNPHR
 et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
 journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
 informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
 eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
 gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
 al-informateurcorse@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
 Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
 Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques
 Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
 Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Russia scuzzulata

Ma chì hè accadutu veramenti issu sabbatu u 24 di ghjugnu di u 2023 in Russia? Hè stata difficiuli d'un accenda micca a televisìo o d'un fighjula i reti siciali quillu ghjornu di pettu à un affari chì, da l'Uccidenti, c'hè parsu abbastanza strasurdinariu. L'omi di a famosa milizia Wagner, purtata da l'uligarcu Evguéni Prigojine è impignata di manera diretta in a guerra in Ucraina, ani d'icisu di marchjà versu Moscou. U so patronu, chì accusa dipoi parechji mesi u ministru di a difesa russia Sergueï Choïgou è u capu di statu maiò Valéri Guérasimov d'incumpitenza è d'avè mandatu à u sacrificiu decini di millai di suldati, s'hè rivultatu. D'appressu à ellu, u ministru hà pruvatu di smantellà à Wagner, prima di mirà unu di i so campi, inghjinnendu a morti di trenta omi. A so rivolta, ch'ellu qualifichighja di « marchja pà a ghjustizia » era una dimustrazioni di com'ellu ci saria vulsutu à purtà l'uffensiva in Ucraina, à parè soiu. Prigojine, in un missaghju vucali publicatu dui ghjorni dopu à st'evenimentu, hà dittu chì l'avanzata di i so truppi versu a capitali di a Russia hà missu in evidenza prublemi di securità gravi in u so paesi. Infatti, i so omi ani scuntratu pocu è micca risistenza, viaghjendu guasgi 800 chilometri senza massi difficoltà, prima di piantassi à 200 chilometri da Moscou. Avaria infatti ricivutu u sustegnu di i civili ch'ellu hà scuntratu durante a so epupea di 24 ori. U patronu di Wagner ùn hà micca vulsutu andà più luntanu, par « ùn fà corra u sangu russiu » a « ùn fà cascà u puteri ». Infini, à sentalu, circava solu à salvà a so milizia è fà cascà i dui parsoni rispunsevuli di u fiascu attuali in Ucraina. Tandù, l'asempiu à suvità pà l'armata russia, saria quillu di i so squadri. Malgradu a prima intarvinzioni à a televisìo di u presidenti Poutine è dopu a fini di issa cavalcata micca compia, a sorpresa a più maiò hè chì Prigojine ùn sarà mancu appena inchietatu da a ghjustizia, malgradu un affari chì s'assumiglia assai à un tradimentu tamantu è à una prova di colpu di Statu. U Kremlin, dopu una mediazioni rializata da u presidenti di u Belarus, hà solu assicuratu ch'ellu si n'andaria in issu paesi, mentri chì u principali intarissatu avaria avutu l'assicuranzi da Alexandre Loukachenko, chì Wagner camparà torna è di manera legali par piacè. Senti a fini pà Poutine ? Ùn c'hè cà Diu chì a sà... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartonais?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN

Pour nous écrire: journal@icn-presse. corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Dans la rue, sur les petits écrans ou les réseaux sociaux, les jugements expéditifs ont de beaux jours devant eux. On l'a encore vérifié avec les événements survenus le 27 juin à Nanterre où, en début de matinée, un policier a ouvert le feu sur Naël M., dans le cadre d'un contrôle de police pour infractions au code de la route. Le jeune homme de 17 ans décède peu après l'arrivée des secours. De source policière, on affirme que le jeune homme se serait arrêté puis aurait accéléré, fonçant sur les policiers pour les percuter, ce qui aurait motivé un tir en légitime défense. Les «*il l'a bien cherché!*» et les #racaille fusent; un syndicat de policiers félicite chaleureusement ses collègues d'avoir ouvert le feu; sur certains plateaux, des journalistes glosent sur les antécédents du jeune homme (que les policiers ignoraient censément au moment des faits) et son «long» casier judiciaire. L'une d'eux ira jusqu'à hasarder que c'était peut-être «*le sauver que de réinstaurer une autorité*». Le coup du «*on le tue, mais c'est pour son bien*», il fallait y penser. Mais la diffusion d'une vidéo ne tarde pas à infirmer la version initiale: elle montre qu'un des policiers, posté sur le côté du véhicule alors à l'arrêt, a son arme braquée sur le conducteur. Lorsque celui-ci redémarre, il tire à bout portant. C'est alors au tour de «la» police d'essuyer un déluge de critiques, condamnations, insultes. Les choses s'enveniment encore lorsque les avocats de la famille de Naël affirment formellement que son casier judiciaire était vierge et que l'exploitation de la bande son de la vidéo révèle que l'auteur du tir a menacé le jeune homme de lui «*mettre une balle dans la tête*» tandis que son confrère l'exhortait à tirer. Pour autant, il en est qui persistent: «*il n'avait qu'à obtempérer!*» Ainsi donc, un refus d'obtempérer est passible d'une exécution sommaire, c'est bon à savoir. Des émeutes éclatent à Nanterre, des voix s'élèvent pour exiger que la famille de Naël les condamne tandis que des personnalités du cinéma ou du sport - Omar Sy, Kylian Mbappé- réprouvent ce qui ressemble de plus en plus à une bavure tandis qu'un Gérald Darmanin gêné aux entournures déclare qu'«*en aucun cas, un geste comme celui qu'on a vu ne se justifie*». De l'eau au moulin de ceux pour qui il est plus que jamais nécessaire de filmer et documenter les interventions policières. ■ EM

Syndicat France Police - Policiers en colère @francepolice · 18h
#Nanterre Bravo aux collègues qui ont ouvert le feu sur un jeune criminel de 17 ans. En neutralisant son véhicule, ils ont protégé leur vie et celle des autres usagers de la route. Les seuls responsables de la mort de ce voyou sont ses parents, incapables d'éduquer leur fils.

Philippe LACOUR @_phiphou_ · 18h
Je n'ai aucune empathie envers les délinquants...

Waly Dia @WalyDIA · 9h
Ce soir vous pouvez être tentés de débattre avec des pelles à merde qui trouvent la mort d'un gamin satisfaisante. N'oubliez pas que personne ne les aime et qu'ils le savent. Laissez les souffrir seuls dans la déchetterie qui leur sert d'existence.

Nils Wilcke @paul_denton · 3h
La mort de Naël ne fait pas les affaires de Macron. "Les médias ont abandonné Marseille et sont en boucle sur Nanterre, râle un proche. On va à nouveau crier aux violences policières". L'exécutif suit avec angoisse les mouvements de colère dans les quartiers populaires... #Off

Johannes Herrmann (Phylloscopus) @Taigasangare · 13h
Je me sens modérément rassuré par le nombre de fans du gouvernement qui expliquent qu'il était parfaitement légitime de dessouder le gène "parce que PEUT-ÊTRE IL ALLAIT" provoquer un accident dans sa fuite.

Sébastien Fontenelle @vivelefeu · 44 min
La rigoureuse professionnelle que Geoffroy Lejeune a prévu d'emmener avec lui au "JDD" a donc inventé de toute pièce un casier judiciaire à la victime d'un meurtre policier.

Padre Pio @Padre_Pio · 25 min
VP de la commission des lois. Ces élus ont perdu toute boussole morale.
Forcer un barrage de police, c'est un délit, ça se sanctionne, ça n'est pas censé valoir une balle dans la tête. "Point barre".

BFMTV @BFMTV · 28 min
Gérald Darmanin sur la mort de Naël: "Les images ne sont apparemment pas conformes à ce que nous souhaitons comme intervention de la police"

Ptite Fourmi @AntEditions · 7 min
En réponse à @BFMTV
Traduction :
Merde, il y a des images.

François Malaussena @malooedia
Sans la vidéo, ce meurtre serait impuni : il le restera probablement grâce à l'IGPN. Dans un pays sain d'esprit, on reverrait les conditions d'armement, de formation, de responsabilité quand les policiers tirent, tuent, mentent. A la place, d'ici 2j ça ne parlera que des émeutes.

HUMEUR

Désaxées

Il ne se passe plus de jour sans qu'une nouvelle ne nous informe sur l'état déplorable de l'environnement terrestre et l'aggravation continue du changement climatique. Au moment où les méga-incendies canadiens viennent colorer notre ciel et ajouter leur contribution aux émissions européennes, on apprend dans une étude publiée le 15 juin par des scientifiques coréens, chinois et américain que le pompage depuis les nappes phréatiques a déplacé le pôle terrestre vers l'Est à une vitesse de 4,36 cm/an entre 1993 et 2010. Les auteurs de l'étude ont montré «*un épuisement total des eaux souterraines de 2 150 gigatonnes, ce qui équivaut à une élévation globale du niveau de la mer de 6,24 mm*». Pour donner une idée de ce que représentent 2150 gigatonnes, c'est la quantité nécessaire pour remplir 860 millions de piscines olympiques. Il ne manquera sans doute pas un chanteur du progrès à tout crin pour nous expliquer que l'Humanité s'en est toujours sortie, que la Science permettra de surélever les villes et autres promesses en total décalage avec l'urgence actuelle. Il se trouvera aussi des gens pour expliquer que les opposants aux «bassines» et autres piscines de luxe dans les hameaux corses seront taxés de dangereux passésistes. On peut espérer qu'ils finissent par avoir raison, sans certitude aucune, par pure espérance en un miracle, par sentiment d'impuissance face à un problème global. On peut aussi ignorer le fait que l'élévation du niveau des mers concourt elle aussi à envoyer de plus en plus de migrants sur les routes de l'exil, et que les catastrophes, cataclysmes et autres joyusetés climatiques ne font qu'empirer la situation de milliards d'humains. Il n'en reste pas moins, et c'est désormais prouvé scientifiquement, que la Terre et l'humanité sont désaxées. ■ Eric PATRIS

ÉCONOMIE

LE POIDS ÉCONOMIQUE DU TOURISME, CET INCONNU



Photos ICN • EP

Changement climatique, crise économique, déficit de logements pour la population résidente au profit des locations de meublés saisonniers, inquiétudes pour la santé et l'environnement en raison de la pollution due notamment aux navires, sensation d'être envahis...

Comme chaque année, l'économie touristique fait débat. Formidable manne pour les uns, véritable gangrène pour les autres et mal nécessaire pour certains.

On parle de surtourisme, de surfréquentation, de part prépondérante dans le PIB local, on appelle de ses vœux (généralement pieux) un tourisme durable. Mais a-t-on toujours les données et les outils nécessaires pour en parler en toute connaissance de cause ? Le point avec Sauveur Giannoni, docteur en économie, qui travaille depuis plusieurs années sur la question du tourisme.



« Le problème avec le tourisme durable, c'est qu'on a tendance à considérer qu'il doit se faire à l'échelle de la destination et pas à l'échelle des projets. Or ça ne peut tenir que si on est sur une échelle micro. Voilà pourquoi on a un problème : ça veut dire qu'on doit convaincre plus de monde. »

Entre autres sujets, vous travaillez sur le phénomène de la location de meublés touristiques via les plate-formes telles que Airbnb. Qu'est-ce qui se dégage ?

À titre personnel, même si c'est quelque chose autour duquel je communique peu, cela fait 20 ans que je travaille sur le tourisme et ses impacts. Puis, avec un certain nombre de collègues de l'Université, économistes comme géographes, voilà plus de 4 ans qu'on s'intéresse au phénomène Airbnb. On réalise qu'il y a une vraie idée de rentabiliser, avec par exemple la diffusion d'annonces sur plusieurs plateformes. On s'est également rendu compte que les loueurs « professionnels » rentabilisent beaucoup plus leurs « stocks » de meublés que les autres loueurs. Cela étant, on a toujours travaillé en disant qu'il ne suffit pas de déterminer combien de gens ont des biens à louer et s'ils n'en ont qu'un ou plusieurs ; il faut voir comment ils les utilisent. Quelqu'un qui loue deux biens n'est pas nécessairement un « professionnel ». A contrario, celui qui en propose 90*... Il est également difficile d'estimer l'importance des retombées d'un professionnel extérieur à la Corse sur l'économie locale ; en principe on a au moins des retombées en termes de recettes des taxes de séjour. Quant au nombre de locations sur l'ensemble de la Corse, on est certains qu'il se situe au dessus de 20 000.

On entend régulièrement dire qu'il est difficile de travailler sur certaines questions économiques en Corse du fait du manque de données suffisamment affinées produites par l'Insee. Qu'en est-il sur cette question ?

Les données sur lesquelles on travaille pour la question des meublés de location ne sont pas fournies par l'Insee mais par RDNA et SeeTransparent, ce sont des données payantes. Et sur cette question des plate-formes de location, l'Insee n'est pas autorisé à acheter des données puisqu'il est lui-même censé en produire. On peut se plaindre parfois de la

*c'est le record, détenu par un professionnel allemand en 2017.

qualité des données, dire qu'on pourrait sans doute faire mieux, mais on n'a pas mieux.

L'expression de « tourisme durable » est souvent employée, mise à toutes les sauces, notamment dans le discours politique... Mais qu'est-ce exactement le « tourisme durable » ?

Il existe une définition canonique, fournie par quelques grandes instances telles que l'Organisation mondiale du tourisme. Pour faire court, le tourisme durable est celui qui va permettre de concilier la rentabilité économique du secteur avec la préservation de l'environnement et de la ressource, tout en profitant à la communauté locale, en étant pourvoyeur d'emplois pour cette population et en protégeant et en valorisant la culture locale.

Le tourisme en Corse vous semble-t-il coller à cette définition ?

Le problème avec le tourisme durable, c'est qu'on a tendance à considérer qu'il doit se faire à l'échelle de la destination et pas à l'échelle des projets. Or ça ne peut tenir que si on est sur une échelle micro. Voilà pourquoi on a un problème : ça veut dire qu'on doit convaincre plus de monde. Le discours politique sur le tourisme durable est un peu optimiste. Si on veut parler tourisme durable, il faut des règles précises et appliquées de manière stricte. Mais ce n'est qu'un avis.

Qu'en est-il de la question des modes de transports plus ou moins polluants ou des croisières (et de leur balance bénéfices-inconvénients) dans l'optique d'un tourisme durable ?

Auparavant, la question du tourisme durable portait plutôt sur les problèmes catastrophiques que posait le tourisme en termes de pression [notamment sur l'environnement ou les populations] sur certaines destinations, par exemple la Crète ou certaines régions d'Asie. Avec le changement climatique, la question des transports polluants se pose désormais beaucoup plus. Mais il est compliqué de la prendre



« Je serais favorable à une taxation très forte des locations à court terme, avec des niveaux de taxation permettant de différencier le particulier qui loue son logement du « professionnel » qui loue tout un parc, et une taxation dissuasive pour celui-ci »

en compte à la seule échelle de la destination. Pour les croisières, on ne peut pas véritablement savoir dans quelle mesure elles ont un intérêt économique, même si elles bénéficient à certains secteurs. Du point de vue du ressenti de la population, on a souvent le sentiment que le tourisme crée plus de problèmes que de solutions. De mon point de vue, la grande question est celle de l'impact environnemental ; je ne suis pas expert en la matière, mais il est difficile de ne pas voir les fumées noires.

De même, on parle régulièrement de « surfréquentation » ou de « surtourisme ». Les deux termes désignent-ils une même réalité ?

La surfréquentation est liée à une forte demande, supérieure à l'offre mais qui de ce fait implique que la clientèle est prête à « mettre le prix », ce qui va profiter économiquement à la population, même si elle est incommodée par cette situation. Le surtourisme correspond à une demande très importante et une offre trop forte ; de ce fait le tourisme rapporte très peu, pas assez pour compenser le mécontentement de la population.

Actuellement, la Corse est-elle en situation de surfréquentation ou bien de surtourisme ?

Difficile de répondre. Depuis des années, je me bats contre la notion de « tourisme de masse ». Quand on parle de tourisme de masse, c'est par rapport à une proposition extrêmement homogénéisée, standardisée et très abordable. Ce n'est pas le cas ici, même si la Corse attire des masses de gens, dont beaucoup de touristes français parce que ce n'est pas loin et qu'on y parle français. Pour répondre à la question, il faudrait savoir ce qu'un touriste dépense. Pour l'heure, j'ai le sentiment qu'on reste dans une situation de surfréquentation, mais que le jour où les hôteliers seront amenés à baisser leurs prix pour s'aligner sur la concurrence des meublés, on se retrouvera en situation de surtourisme.

Et si les chiffres Airbnb sont fiables, on pourrait basculer dans le surtourisme assez vite.

Quelle serait la solution pour ne pas en arriver à cette situation ?

Une réglementation. Je serais favorable à une taxation très forte des locations à court terme, avec des niveaux de taxation permettant de différencier le particulier qui loue son logement du « professionnel » qui loue tout un parc, et une taxation dissuasive pour celui-ci.

Vous dites qu'il faudrait savoir ce qu'un touriste dépense... on ne le sait donc pas, malgré les chiffres parfois produits çà et là ?

On ne le sait pas avec précision. La seule source vraiment fiable, c'est l'enquête aux frontières, qui est coûteuse et la dernière en date remonte à 2017. On a donc des chiffres très imparfaits.

Y compris pour la fameuse part du tourisme dans le PIB de la Corse ?

La vraie difficulté est de toute façon d'avoir des chiffres. L'Insee va estimer la dépense touristique et il est difficile de savoir ce qu'est la dépense touristique avec précision. Quand on dit que cette dépense représente tant de pourcentage du PIB, ça ne veut pas dire que ce pourcentage représente la valeur ajoutée attribuable au tourisme. C'est une équivalence donnée à des fins de comparaison et pas le pourcentage de la richesse provenant du tourisme. Ce qui crée une incertitude quant à la part de la dépense touristique dans le PIB de la Corse, c'est, notamment, la part des dépenses liées aux résidences secondaires. Comme la Corse compte beaucoup plus de résidences secondaire que la moyenne nationale, on impute plus de dépenses. Et cette imputation contribue à l'augmentation de la part du tourisme dans le PIB de la Corse. Mais on ne peut pas savoir si cette dépense imputée est surestimée ou sous-estimée ; par ailleurs, un certain nombre de ces résidences sont louées, et les dé-



Après un DEA de sciences pour l'environnement, option systèmes économiques et développement durable en 2003, Sauveur Giannoni a obtenu en 2007 un Doctorat ès sciences-économiques, avec une thèse portant sur la Modélisation de la trajectoire de croissance soutenable d'une économie spécialisée dans le tourisme.

Expert dans les problématiques de mise en développement des territoires insulaires et ultra périphériques, il est maître de conférences en Sciences économiques à l'Université de Corse, et a également enseigné la macroéconomie du tourisme à l'Université de Bologne.

«À ma connaissance, on ne comptabilise jamais les coûts induits par le tourisme et qui sont reportés sur les résidents. Il faudrait avoir une vision plus fine de ce que rapporte chaque touriste, de ce qu'il coûte et de ce que veulent les gens.»

penses d'un propriétaire et celles d'un locataire ne sont pas forcément les mêmes. L'impact des résidences secondaires sur le tourisme en Corse est une question très compliquée.

En somme, beaucoup d'éléments de réponse font encore défaut ?

On sait que l'injection directe est d'environ 3 milliards d'euros, mais l'effet multiplicateur en Corse, personne ne le connaît. On ne sait pas comment cet argent est utilisé ni combien est ensuite dépensé ici. Il faudrait donc savoir ce qu'est devenue la dépense touristique, comment et où elle a été employée, et ça, c'est difficile à savoir.

Sait-on, en revanche, ce que coûte le tourisme à la population résidente ?

Il se pose en effet le problème de la fourniture de biens et de services publics dans une destination touristique. Pour le traitement des déchets ou celui des eaux usées par exemple. Les coûts pour dimensionner certains équipements en vue des pics de fréquentation devraient en principe être cofinancés par les touristes. Or ce n'est pas le cas. Il faudrait une taxation spécifique. C'est à cela notamment que devrait servir la taxe touristique. À ma connaissance, on ne comptabilise jamais les coûts induits par le tourisme et qui sont reportés sur les résidents. Il faudrait avoir une vision plus fine de ce que rapporte chaque touriste, de ce qu'il coûte et de ce que veulent les gens.

Pour l'heure, on a le sentiment que le chiffre qui focalise surtout l'attention, c'est celui de la fréquentation, du nombre d'arrivées...

Le problème du nombre est décisif, lorsqu'on parle de tourisme. L'idée, c'est de savoir comment et combien dépense chaque touriste et combien sont-ils. On part du principe que plus il y a de fréquentation, plus il y a de recettes. Or ça n'est pas forcément le cas. Sortir de cette problématique du grand nombre pose la question de « quel

type de touriste on reçoit » et suppose de viser le haut de gamme. Je n'ai pas le sentiment que la Corse soit prête pour ça ; déjà, parce qu'on ne choisit pas forcément sa clientèle. Cela dit, même si les touristes dépensent peu, la dépense moyenne est plus élevée que dans certaines autres destinations parce que la vie en Corse est chère. Mais, étant donné qu'on ne sait pas ce que les touristes dépensent, on reste donc dans cette culture du chiffre, à scruter le nombre de gens qui viennent.

Qu'en est-il de la part éventuelle du tourisme intérieur dans l'économie touristique ?

Il y a un impact, oui, mais qui échappe totalement à toute forme d'enquête, on ne peut pas le mesurer comme on peut mesurer l'impact des touristes étrangers ou extérieurs à la région. J'ai cela dit des collègues qui travaillent sur le tourisme de proximité. Mais se pose une question : à partir de quel moment suis-je un touriste ? Si je vis à Corte et que je vais passer deux jours à Bonifacio, suis-je un touriste ? Le tourisme intérieur a probablement un impact économique, mais on ne peut pas complètement l'assimiler à un comportement touristique.

Serait-il envisageable de réaliser un audit du tourisme, avec une balance « bénéfiques-coûts » pour la population résidente ?

Il faudrait voir comment le faire. Et la question est de savoir dans quels délais. Si c'est sur quelques années, c'est faisable ; si c'est en quelques mois, ça me semble difficile. Au préalable, on pourrait faire quelque chose de simple, comme des enquêtes auprès des résidents pour savoir ce qu'ils veulent. En étant bien conscient que les habitants d'Ajaccio peuvent vouloir une chose, ceux de Porto-Vecchio une autre et ceux de Pastricciola encore autre chose. Donc l'interprétation des résultats serait délicate. ■

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI et Eric PATRIS



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

FRANCOUFLEUR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 136.770 euros
Siège social : Avenue Paul Doumer
20220 l'Île-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 25 mai 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : FRANCOUFLEUR
Siège : Avenue Paul Doumer - 20220 l'Île-Rousse
Durée : 99 années
Capital : 136.770 euros
Apport en nature : 136.770 euros
Objet : L'activité de fleuriste
Président : Françoise ALBERTINI, demeurant 42 chemin de Palazzi, 20220 Santa Reparata.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés Bastia.
Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Grosseto-Prugna [20166] du 25/05/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Dénomination : SAN PEDRONE
Siège : Résidence Terra Bella II, Appartement 31, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000 euros
Objet : Achat, vente distribution gros demi gros de tous produits alimentaires à destination des boucheries traditionnelles restaurants et hôtels épiceries fines, viandes, charcuterie, fromage...
Vente directe au détail de produits exclusivement identitaires sur les marchés. Charcuterie nustrale, fromages au lait cru, huile d'olive...
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Eric, Marie, Joseph RAMBAUD-DELLA PIETRA, demeurant Résidence Terra Bella II, Appart. 32, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 03



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 19 juin 2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : M.A.T. ESPACES VERTS
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège : Lieu-dit Padulella, 20137 Lecci
Capital : 1000 € par apport en numéraire.
Objet : La création et l'entretien des espaces verts (travaux de jardinage, plantation, irrigation, abattage, élagage, taille, tonte, terrassement), l'aménagement des espaces publics, des abords paysagers, des voies de circulation, des terrains de sports et de golf.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Cession d'actions : Sauf lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, toute cession d'actions, sauf entre associés, est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.
Président : Monsieur Marc-André, Bernard, Jacqy TAFFARELLI, demeurant 13, rue du Colonel Quenza, 20137 Porto-Vecchio
Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : A FUNTANA
FORME : Société à Responsabilité Limitée
CAPITAL : 30.000 euros
SIEGE SOCIAL : Place du Village - 20226 Speloncato
OBJET : Bar débit de boisson Licence IV cat, restauration traditionnelle
DUREE : 99 années
GERANCE : Monsieur Pablo CONNAN - PADOVANI demeurant Place du Village, 20226 Speloncato ; Madame Suzana CONNAN demeurant Place du Village, 20226 Speloncato
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 05

ISSÉHO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2500 euros
Siège social : SPL M3E, Immeuble Castellani, 4 avenue du Mont Thabor
20090 Ajaccio - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 16/06/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
SPL M3E, Immeuble Castellani, 4, avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ISSÉHO .../...

Siège : SPL M3E, Immeuble Castellani, 4, avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2500 euros
Objet : La Société poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale en faveur de la préservation et du développement durable et de la transition écologique.
En outre, elle a pour objet :
- Le développement de projets à impacts sociaux, sociétaux et environnementaux.
- L'accompagnement des organisations et des territoires vers la transition écologique et le développement durable.
- La création, conception, ingénierie, réalisation, production, scénographie, et communication événementielle destinée aux professionnels et au grand public.
- La création de concepts événementiels, études, conseils et stratégie en marketing et communication.
- La conception et organisation de conférences, séminaires de formation ou de motivation ainsi que de services de formation.
- L'exécution de prestations de conseil et accompagnement auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés.
- Le conseil en stratégie, innovation, organisation, management, gestion, ressources humaines, de la conception à la mise en œuvre. Ainsi que toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
- L'Ingénierie et production de projets d'intelligence collective, de concertation et de « design thinking ».
- L'organisation, animation d'un club d'entreprises innovantes et d'entreprises à impact de Corse.
- L'organisation et animation d'un club d'investisseurs.
- La gestion, portage et développement de la marque "Corsican Tech" et ses activités rattachées.
- La gestion, portage et développement de la marque "Résidence Accélération" et ses activités rattachées.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jean LECCIA, demeurant 6, Résidence du Clos de Verrieres - 91370 Verrieres-Le-Buisson
La Société sera immatriculée au R.C.S. d' Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 06

socotri
SAS SOCOTRI
Expertise Comptable
20240 Ghisonaccia
04 95 56 22 36

Avis est donné de la constitution de la SAS LE SENS, au capital de 1000 €.
Enseigne : « LA SUBLIME » **Siège** : U Querinu, Entrée Villa 6, Chemin des Asphodèles, 20240 Ghisonaccia.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Organisation et l'animation de tous types de manifestations événementielles, recherche de lieux d'exception.
Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000,00 €.
Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.
Directeur général : Monsieur Jean-Paul ANTONELLI, demeurant U Querinu, Entrée Villa 6, Chemin des Asphodèles, 20240 Ghisonaccia
Président : Monsieur Pierre CHIARI, demeurant Route de Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia.

N° 07



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 22 juin 2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : LOTUS
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Siège : Lieu-dit Murtone - Lot. N° 4 - 20137 Porto-Vecchio
Capital : 2000 € par apport en numéraire.
Objet : Location meublée d'habitation.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.
Co-Gérants : Monsieur Ngoc, Thanh HO et Madame Tuyet, Phuong DINH THI TUYET PHUONG, demeurant ensemble Lieu-dit Murtone - Lot. n° 4 - 20137 Porto-Vecchio.
Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

N° 08

SAS LC Climatisation

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Résidence les Corallines, bâtiment B
Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 26 juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS LC Climatisation
Siège : Résidence les Corallines, bâtiment B, avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
- L'installation de climatisation et la maintenance,
- La réalisation de travaux d'installation électrique dans tous locaux,
- L'installation IRVE (Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques),
- L'installation photovoltaïque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur PHILIPPE LEANDRI, demeurant Résidence Les Corallines, Bâtiment B, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio.
Associés : Monsieur PHILIPPE LEANDRI né le 26 novembre 1998 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant résidence Les Corallines, Bâtiment B, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio.
- Monsieur MARC CESARINI né le 21 juin 1998, de nationalité française, demeurant résidence du Parc de la Chenaie, Bâtiment E, 20000 Ajaccio.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 09



SCP MAMELLI Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 13 juin 2023, il a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : A MUTA
Siège social : Bastia [20600] - Résidence les Vallons du Macchione.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.

Capital social : 160.000,00 euros
Gréant : Monsieur Anthony Dominique Remo OCCHIONI demeurant à BASTIA [20600] - Résidence les Vallons du Macchione.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis,
Le Notaire.



N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 6 juin 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : VMCC

Durée : 99 ans

Siège social : Lieu-dit Torraccia, 20137 Lecci

Capital social : 1000 €

Objet :

- L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration familiale de tous biens mobiliers et immobiliers ;

- La construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers et au besoin leur vente ;

- L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ;

- Et plus généralement, toutes opérations notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Gérant : Monsieur Morgan MADEC, né le 13/08/1974 à PIRAE [98716], de nationalité française, Chef d'Entreprise, célibataire, demeurant Lieu-dit Torraccia, 20137 Lecci.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Furiani [20600] du 13 avril 2023, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :
CABINET DU DOCTEUR PATRICK MORI
Siège social : Résidence le Bastio, Batiement C, Via di u 5 di Maghju, 20600 Furiani.

Objet social : L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 243.768,00 euros par apport en nature de l'entreprise individuelle.

Gérance : Monsieur Patrick MORI, demeurant Lieu-dit Domijo, Lieu-dit Tintorajo, 20600 Furiani

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION GERANT

N° 12

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/05/2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société «NAPPO», société civile immobilière au capital de 900€, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro Siren 849160098, a pris acte de la démission de Mme MALNARD Delhia, Maria de ses fonctions de Co-Gérante à compter de ce jour.

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié des décisions ci-dessus sont les suivantes :

* Changement de Gérant :

* Ancienne mention :

Les Co-Gérants de la société sont :
- Mr SANTONI Dominique, Claude, Louis, demeurant Pont Regina, 20167 Sarrola-Carcopino.

- Mme MALNARD Delhia, Maria, demeurant 26, Muratello, 20137 Porto-Vecchio.

* Nouvelle mention :

Le Gérant de la société est Mr SANTONI Dominique, Claude, Louis, demeurant Pont Regina, 20167 Sarrola-Carcopino.

Pour avis, Le Gérant.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 13

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social de la société LMD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 40.000€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro Siren 803 578 418, à compter du 01/06/2023 de «28 avenue Colonel Colonna d'Ornano, chemin du Loretto, 20000 AJACCIO» à «Parc Sainte Lucie, Bâtiment 4, escalier 4, rue des Glycines, 20000 AJACCIO».

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* Transfert du siège social :

Ancienne mention : Le siège social est fixé 28 avenue Colonel Colonna d'Ornano, chemin du Loretto, 20000 Ajaccio.
Nouvelle mention : Le siège social est fixé Parc Sainte Lucie, Bâtiment 4, escalier 4, rue des Glycines, 20000 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 14

SCI TORRENT

Société Civile Immobilière

Au capital de 109.001.05 euros

Siège social : Chemin du Bassin

Saint Julien Les Martigues

13500 Martigues-381 905 942

RCS Greffe Aix en Provence

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 1er Janvier 2023, la résolution suivante a été adoptée :

Le siège social a été transféré à l'adresse suivante : FAVALE - RTE DE L'EGLISE - 20129 BASTELICACCIA.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 15

INTENS'ELEC

SASU au capital de 15.000,00 Euros

RCS Bastia : 790 521 496

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique réuni en assemblée générale extraordinaire en date du 23/06/2023, le siège social est transféré de (ancien Siège), 5, Lotissement Arbucetta, 20620 Biguglia, à l'adresse suivante (nouveau siège) 31, Allée Jaune, ZA Purettone, 20290 BORGIO ; à compter du 23/06/2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 16

INTENS'PLOMBERIE

SASU au capital de 500,00 Euros

RCS Bastia : 844 671 156

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique réuni en assemblée générale extraordinaire en date du 23/06/2023, le siège social est transféré de (ancien Siège), 5, Lotissement Arbucetta, 20620 Biguglia, à l'adresse suivante (nouveau siège) 31, Allée Jaune, ZA Purettone, 20290 BORGIO ; à compter du 23/06/2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 17

SAS LABORATOIRE MULTI ASSISTANCE TECHNIQUE

Sigle : « LABO-MAT »

Société par Actions Simplifiée

Siège social : Les Hauts de Baracci

20113 Olmeto-RCS Ajaccio 313003535

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2023, la collectivité des associés de la SARL LABO-MAT a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique à compter du 20 avril 2023. Cette transformation et cette nomination entraîne la publication de nominations suivantes :

* Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée. .../...

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée.

* Administration :

Ancienne mention : La gérante Mme SOLER PATHENAY Juana

Nouvelle mention : M. MORILLAS Nicolas est nommé président

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 18



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

Cabinet.leonelli@orange-business.fr

BRONZINI DE CARAFFA

FRERES

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.524,49 €

Siège social :

2, Rue Commandant Bonelli

[20200] Bastia

R.C.S. : Bastia n°338 619 794

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22 Juin 2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société, de BASTIA [20200] 2, Rue César Campinchi à BASTIA [20200] 2, Rue Commandant Bonelli, à compter du même jour, de modifier l'article 4 des statuts, et de nommer en qualité de Gérant M. Thomas BRONZINI DE CARAFFA en remplacement de M. François BRONZINI DE CARAFFA, décédé, à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 17 des statuts.

Pour Avis,
La Gérance.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 19

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre

des Redressements Judiciaires

N° RG : 14/00165

N° Portalis DBX1-W-B66-CALR

EXTRAIT

Par jugement du 12 juin 2023, le Tribunal prononce la Clôture pour Extinction du Passif à l'égard de :
Jean-Paul Rossi, ayant son siège social Travo, 20240 Ventiseri

Forme :

Inscrite au RCS :

Activité : Agriculteur

Date de cessation des paiements :

13.05.2019

Juge Commissaire : Mme Chavignier,

Juge Commissaire Titulaire

Liquidateur Judiciaire : SELARL BRMJ,

sis 850, rue Etienne Lenoir, 30000 Nîmes.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 20

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires

N° RG : 23/00142
N° Portalis DBXI-W-B7H-DBDT

EXTRAIT

Par jugement du 22 Mai 2023, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif à l'égard de :

SCI Cecilia, prise en la personne de son représentant légal ayant son siège social
Chez Monsieur Thierry Sacco,
Route de Calvi, 20256 Corbara

Forme : SCI CECILIA
Inscrite au RCS : 432335669
Activité :

Date de cessation des paiements : 12/09/2022

Juge Commissaire : Mme Chavignier,
Juge Commissaire Titulaire
Liquidateur Judiciaire : SELARL BRMJ,
sis 850, rue Etienne Lenoir, 30000 Nîmes.

Pour extrait :
Le Greffier.

N° 21

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires

N° RG : 18/00954
N° Portalis DBXI-W-B7C-CREG

EXTRAIT

Par jugement du 22 Mai 2023, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif à l'égard de :

Association U Rustinu
N° RCS 822 055 455,
ayant son siège social
ZI de Tragone, Ld Canale di Melo,
20620 Biguglia

Forme : Association U RUSTINU
Inscrite au RCS : N° RCS 822 055 455
Activité :

Date de cessation des paiements : 10/09/2018

Juge Commissaire : Mme Chavignier,
Juge Commissaire Titulaire
Liquidateur Judiciaire : SELARL BRMJ,
sis 850, rue Etienne Lenoir, 30000 Nîmes.

Pour extrait :
Le Greffier.

N° 22

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires

N° RG : 92/01392
N° Portalis DBXI-W-B61-BQ4

EXTRAIT

Par jugement du 22 Mai 2023, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif à l'égard de :

SCI Teresa,
ayant son siège social
Cateraggio, 20270 Aléria

Forme : SCI .../...

Inscrite au RCS : Bastia 340 681 352
Activité : Construction et vente d'immeubles
Date de cessation des paiements : 08 Septembre 1992
Juge Commissaire : Mme Chavignier,
Juge Commissaire Titulaire
Liquidateur Judiciaire : SELARL BRMJ,
sis 850, rue Etienne Lenoir, 30000 Nîmes.

Pour extrait :
Le Greffier.

N° 23

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires

N° RG : 19/01464
N° Portalis DBXI-W-B7D-CWPT

EXTRAIT

Par jugement du 22 Mai 2023, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif à l'égard de :

E.U.A.R.L Domaine Maestracci
ayant son siège social
Hameau de Sainte Marie
20253 Patrimonio

Forme : E.U.A.R.L Domaine MAESTRACCI
Inscrite au RCS : 514542836
Activité :

Date de cessation des paiements : 11 Mai 2020

Juge Commissaire : Mme Chavignier,
Juge Commissaire Titulaire
Liquidateur Judiciaire : SELARL BRMJ,
sis 850, rue Etienne Lenoir, 30000 Nîmes.

Pour extrait :
Le Greffier.



N° 24

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires

N° RG : 22/01082
N° Portalis DBXI-W-B7G-DAEO

EXTRAIT

Par jugement du 22 Mai 2023, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif à l'égard de :

Association Maison des Jeunes
et de la Culture de Furiani,
ayant son siège social Route du Stade,
CC du Lido et de la Marana
20600 Furiani

Forme : Association
Inscrite au RCS : 403314222

Date de cessation des paiements : 14.11.2022

Juge Commissaire : Mme Chavignier,
Juge Commissaire Titulaire
Liquidateur Judiciaire : SELARL BRMJ,
sis 850, rue Etienne Lenoir, 30000 Nîmes.

Pour extrait :
Le Greffier.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 25

Raison sociale :
PONTICCHIO

Forme : SCCV au capital de 100 €
Siège social : Ponticchio Suprano
20230 Poggio-Mezzana
RCS : 835 228 446

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 05 06 2023 les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. JORGE SOUSA DA SILVA, demeurant à Ponticchio Suprano, 20230 Poggio-Mezzana, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à PONTICCHIO SUPRANO, 20230 POGGIO-MEZZANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 26

VILLAS LUXURY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300,00 euros
Siège social : Lieu-dit Sila
20138 Coti-Chiavari-880 714 514

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 26 juin 2023,

L'associée unique personne morale de la société dénommée VILLAS LUXURY a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société avec date d'effet fiscal au 02 mai 2023, Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée VILLAS LUXURY au profit de la société dénommée MC CONSTRUCTIONS, associée unique personne morale de la société dénommée VILLAS LUXURY sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée VILLAS LUXURY peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 27

Société Civile Immobilière LIBECCIU

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1524.49 euros
Siège social : Lieu-dit I Funnelli
Route de Figarella
20200 Santa Maria Di Lota
(Haute-Corse)
389 031 998 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'Assemblée générale des associés du 13 mars 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 28

IMMOCOM II

832 144 679 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 500 €
Siège de la liquidation :
20253 Farinole

L'assemblée générale du 31 Janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Chantal GIACOMI épouse FURFARO de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 29

A.C. PORTO-VECCHIO

435 180 518 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 7622,45 €
Siège de la liquidation :
20253 Farinole

L'assemblée générale du 31 Janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur FURFARO Antoine de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 30

A.A. LUCCIANA

414 263 483 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 7622,45 €
Siège de la liquidation :
20253 Farinole

L'assemblée générale du 31 Janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur FURFARO Antoine de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.



« SOCAMA CORSE »

Société Coopérative de Caution Mutuelle à capital variable régie par les dispositions du Titre 1er du Livre V du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Cautionnement Mutuel et aux sociétés de financement, affiliée à BPCE et agréée en qualité de société de financement.

Siège Social : 6, avenue Antoine Serafini - 20000 Ajaccio
300 189 420 R.C.S Ajaccio

**Documents comptables annuels approuvés
par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Mai 2023**

I - Bilan au 31 décembre 2022

BILAN PUBLIABLE

Date d'arrêté : 31/12/2022 C.I.B : 24510
N° Feuillet : 01 L.C : R Monnaies : TM
Société : SOCAMA CORSE Code Doc : PAO

ACTIF	Code Poste	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banque Centrales, CCP	010		
Effets Publics et valeurs assimilées	020		
Créances sur les Etablissements de Crédit	030	546.229,63	963.965,79
Opérations avec la Clientèle	048	168.607,68	152.858,35
Obligations et Autres Titres à revenu Fixe	060		
Actions et Autres Titres à revenu variable	070		
Participations et Activité de Portefeuille	091	4.544,00	4.544,00
Parts dans les Entreprises liées	100		
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	110		
Location Simple	120		
Immobilisations Incorporelles	130		
Immobilisations Corporelles	140		
Capital souscrit non versé	150		
Actions Propres	160		
Autres Actifs	170		
Comptes de Régularisation	180	124.489,08	56.932,52
Total actif	L98	843.870,39	1.178.300,66

PASSIF	Code Poste	31/12/2022	31/12/2021
Banques Centrales, CCP	300		
Dettes envers les établissements de crédit	310	103.199,44	113.586,80
Opérations avec la Clientèle	348	10.677,45	
Dettes représentées par un titre	350		
Autres Passifs	360	1.100,81	0,00
Comptes de Régularisation	370	31.383,25	31.164,24
Provisions pour Risques et Charges	380	109.738,61	16.474,03
Dettes Subordonnées	430	325.487,53	758.685,85
Fonds pour risques Bancaires Généraux	420	7.756,47	7.756,47
Capitaux Propres Hors FRBG	435	254.526,83	250.633,27
Capital souscrit	440	107.329,50	103.749,30
Primes d'émission	450		
Réserves	460	472.194,15	472.194,15
Ecart de Réévaluation	470		
Provisions réglementées	475		
et Subventions d'investissement			
Report à Nouveau [+/-]	480	-325.310,18	-238.487,30
Résultat de l'exercice [+/-]	490	313,36	-86.822,88
Total passif	L99	843.870,39	1.178.300,66

HORS BILAN	Code Poste	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	615		
Engagement de garantie	635	16.919.591,02	15.927.325,59
Engagements sur titres	655		

ENGAGEMENTS REÇUS	Code Poste	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement	705		
Engagement de garantie	715	3.962.613,46	3.443.352,50
Engagements sur titres	735		

II - Compte de résultat

	Code Poste	31/12/2022	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	500		
- Intérêts et charges assimilés	505	21,22	51,22
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	510		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	515		
+ Produits sur opérations de location simple	520		
- Charges sur opérations de location simple	525		
+ Revenus des titres à revenu variable	530	59,07	54,10
+ Commissions [produits]	540	80.764,91	80.084,45
- Commissions [charges]	545		

+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	550		
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	555		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	560	1.160,00	0,00
- Autres charges d'exploitation bancaire	565	15,30	0,00
PRODUIT NET BANCAIRE	600	81.947,46	80.087,33
- Charges générales d'exploitation	605	45.214,82	47.901,21
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	610		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	620	36.732,64	32.186,12
+/- Coût du risque	625	-157.419,28	-119.009,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	630	-120.686,64	-86.822,88
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	640		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	650	-120.686,64	-86.822,88
+/- Résultat exceptionnel	655	121.000,00	0,00
- Impôt sur les bénéfices	660		
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	665		
RESULTAT NET	690	313,36	-86.822,88

III - Annexe aux comptes annuels

CREANCES DOUTEUSES

	ENCOURS 31/12/2022	ENCOURS 31/12/2021	EVOLUTION ENCOURS CTX EN %
CREANCES DOUTEUSES	1.399.894,74	1.394.394,39	0,39%
PROVISIONS au 31-12-N-1	-1.099.462,21	-974.122,64	
DOTATIONS	-63.238,18	-134.094,61	
REPRISES	66.579,49	8.755,04	
Provision au 31-12-N	-1.096.120,90	-1.099.462,21	
TAUX DE PROVISIONNEMENT	78,29%	78,84%	

ENGAGEMENTS DOUTEUX

	ENCOURS 31/12/2022	ENCOURS 31/12/2021	EVOLUTION ENCOURS CTX EN %
ENGAGEMENTS DOUTEUX (HB)	277.638,96	38.787,18	615,80%
PROVISIONS au 31-12-N-1	-16.474,03	-1208,85	
DOTATIONS	-134.364,25	-36.404,28	
REPRISES	41.099,67	21.139,10	
Provision au 31-12-N	-109.738,61	-16.474,03	
TAUX DE PROVISIONNEMENT	39,53%	42,47%	

Tableau de Variation des Fonds Propres et sociétariat

	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Affectation Résultat N-1	Augmentation	Réduction
-Capital social [*]	103.749,30	107.329,50		4758,30	1178,10
-Réserves légales	46.855,44	46.855,44			
-Réserves Statu- taires et autres ré- serves	425.388,71	425.338,71			
-Réserves plus va- lues long terme	0,00	0,00			
-Report à Nouveau	-238.487,30	-325.310,18	313,36		
-Résultat de l'exer- cice en Instance d'approbation	-86.822,88	313,36			

IV - Rapport général du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2022

Odyce Nexia SAS

Membre de Nexia international
17, Bd Augustin Cieussa
13007 Marseille

101, rue Miromesnil
75008 Paris

SOCAMA Corse

Société Coopérative de Caution Mutuelle à Capital Variable
Siège social : 247, avenue du Prado - 13008 Marseille

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
A l'assemblée générale de la société SOCAMA Corse,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCAMA Corse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. .../...

II. Fondement de l'opinion Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note III « Bilan : Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- * il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- * il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- * il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- * il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- * il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 17 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes,
Odyce Nexia, SAS

Membre de Nexia International
Franck COSTAGLIOLA

V. - Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est disponible au siège social sur simple demande.

N° 32

COMMUNE DE CROCICCHIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Crocicchia

Type de numéro national d'identification : SIRET

National d'identification : 21200102800019

Code postal : 20290 - Ville : Crocicchia

Groupement d'acheteurs : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_19iLssOGq

L'intégralité des documents se trouvent sur le profil acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : Xavier Piacentini Email : mairiedecrocicchia@orange.fr - Tél : 0495382238

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 31 Juillet 2023 à 16h

Date d'envoi à la publication : 22 Juin 2023

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribuer sans négociation [attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de voirie et maçonnerie

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : CROCICCHIA

La consultation comporte des tranches : Non

Marché alloti : Non

Section 5 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Critères d'attribution : Valeur technique 60% - Prix 40%.

N° 33

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2023-MAPA-031 : « Port de Commerce de Propriano Travaux d'aménagement pour bollards surélevés »

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte

Critères de Jugement des Offres :

Valeur technique : 50 %

Prix des prestations : 40 %

Délai d'exécution : 10%

Date limite de réception des offres : 20 juillet 2023 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 23-85397 du 20/06/2023.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 20/06/2023.



N° 34



ARRETE N° 25042023/01

ARRETE PORTANT CONSTAT D'ABANDON DE BIENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PRIS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'APPREHENSION DE BIENS SANS MAITRE

Le Maire de la commune de Santa-Lucia-di-Moriani (Haute-Corse) identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 212003073,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu la circulaire interministérielle du 8 mars 2006 relative aux immeubles sans maître,

Vu l'état de situation du recouvrement des foncières pendant au moins 4 années consécutives délivré par la direction générale des finances publiques dans le cadre de l'acquisition de biens présumés sans maître réalisée par la commune.

Considérant qu'il existe sur le territoire de la commune des biens apparaissant sans maître,

Vu la délibération en date du 27 janvier 2023 décidant l'ouverture de la procédure d'appréhension des biens sans maître situés sur le territoire de la commune.

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que les parcelles ci-dessous désignées, sises sur la commune de Santa-Lucia-di-Moriani, ressortent au cadastre sans propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, ont été acquittées par un tiers ou se situent en dessous du seuil de recouvrement.

En conséquence, la procédure d'appréhension de biens sans maître est mise en œuvre par le présent arrêté sur les immeubles ci-dessous désignés, qui satisfont aux conditions de l'article L.1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques :

Section	N°	Surface cadastrale	Lieu-dit
A	18	00ha68a70ca	PENTONCELLI
A	84	03ha73a55ca	PADULE
A	165	00ha57a90ca	PADULA
A	167	00ha09a40ca	PADULA
A	223	00ha07a50ca	PENTONI
A	267	00ha35a15ca	VALLE AREZINCHE
A	339	00ha22a00ca	PIETRIGNANI
A	379	00ha19a00ca	VALLE AREZINCHE
A	380	00ha37a50ca	VALLE AREZINCHE
A	381	01ha47a70ca	VALLE AREZINCHE
A	382	00ha71a80ca	VALLE AREZINCHE
A	383	00ha11a80ca	VALLE AREZINCHE
A	393	00ha90a30ca	RASE
A	396	00ha25a50ca	RASE
A	397	00ha65a50ca	RASE
A	533	00ha18a80ca	PIETRIGNANI
A	535	00ha28a90ca	PIETRIGNANI
A	537	00ha14a83ca	PIETRIGNANI
AH	103	00ha20a13ca	SCALO
AH	104	00ha16a00ca	SCALO
AH	135	01ha02a35ca	BUSCO
AH	216	00ha27a30ca	MEZZANE
Total		12ha71a61ca	

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la mairie sur le panneau d'affichage légal de la commune.

- Publié dans un journal d'annonces légales habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales.

- Notifié au dernier domicile du dernier propriétaire connu.

- Notifié à l'habitant ou l'exploitant, si l'immeuble est habité ou exploité, ainsi qu'au tiers ayant acquitté les taxes foncières.

- Notifié au Préfet de département.

Article 3 : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble sera présumé sans maître et pourra être incorporé au domaine communal, dans le respect de la procédure fixée à cet effet par le code général de la propriété des personnes publiques.

Article 4 : Monsieur le Maire de Santa-Lucia-di-Moriani est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Santa-Lucia-di-Moriani,
Le 05 juin 2023,
Le Maire,
V. ANTOMARCHI.



ANNONCES LEGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures
pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail : al-informateurcorse@orange.fr

N° 35



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Réalisation d'une passerelle en aluminium pour piéton sur la commune de OTA

Numéro de référence : 2023-9DES-0119

Date limite de remise des offres : Mardi 18 juillet 2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/06/2023.

N° 36



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Etude géotechnique et géophysique dans le cadre du confortement du talus de protection du seuil 02 de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte

Numéro de référence : 2023-3DPA-0077

Date limite de remise des offres : 18/07/2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/06/2023.

N° 37



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) nécessaire à la réparation et à la maintenance des engins (3 lots)

Numéro de référence : 2023-1DGM-0156

Date limite de remise des offres : 31 juillet 2023 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/06/2023

N° 39

DERNIERES MINUTES

N° 38

AUTOMAT'CHEF

530 048 214 RCS Bastia

SARL en liquidation

Au capital de 3000 €

Siège de la liquidation :

20253 Farinole

L'assemblée générale du 31 Janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Chantal GIACOMI épouse FURFARO de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

SARL MARIA TRATTADORE

SARL au capital de 200 euros

Siège social : Villa Andrietta

Erbalunga - 20222 Brando

RCS Bastia 839 569 083

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire des associés par acte en date du 15 septembre 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation.

- a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur M FANTOZZI Antoine demeurant ERBALUNGA, 20222 BRANDO, lieu de la liquidation.

- et constate la clôture de la liquidation et cessation de l'activité du gérant.

N° 40

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de Débits de Boissons (4ème Catégorie) - Petite restauration sis à BASTIA (20200), rue Emile Sari, n° 4 connu sous l'enseigne de « Bar Pascal Paoli », consentie par acte sous seing privé en date à Bastia du 1er janvier 2015, par La société SARL « PASCAL Paoli » au capital de 3000 euros, dont le siège social est à BASTIA (20200), Rue Emile Sari n°4, dont le numéro d'identification est 515 203 925, au RCS de Bastia, propriétaire dudit fonds, à la société SARL « Barbu » au capital de 200 euros, dont le siège social est à BASTIA (20200), Rue Emile Sari n°4, dont le numéro d'identification est 809 972 888, au RCS de Bastia, a pris fin à la date du 30 juin 2023. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière des publications légales par La société SARL « PASCAL Paoli » au siège social situé à BASTIA (20200), Rue Emile Sari, n°4.

Pour insertion.

N° 41

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valery VERGEOT », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (20000), 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, CRPCEN 20002, le 21 JUIN 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre Monsieur Toussaint François GISTUCCI, né à BASTELICA (20119) le 23 septembre 1970 et Madame Alba Sérèna LORENZONI, née à BASTELICA (20119) le 23 août 1983, demeurant ensemble à demeurant à BASTELICA (20119). Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 42

AVIS

Suivant acte reçu par Maître Jean-Baptiste ENFER, Notaire à PARIS (75017), 83 rue de Tocqueville, le 22 juin 2023, Monsieur Pierre-Antoine Sévère Dominique GIOVANNI et Madame Valérie Elisabeth Julie GIRONNE, demeurant ensemble à VENTISERI (20240), Hameau de Contra, mariés à la mairie de CANNES (06150) le 2 août 2003 initialement sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Roland FARINELLI, notaire à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), le 16 avril 2003, actuellement soumis au régime de la communauté conventionnelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Fabrice LUZU, notaire à PARIS (75008) le 22 décembre 2008, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de NANTERRE (92000) le 29 janvier 2013, ont modifié leur régime matrimonial en adoptant le régime de la communauté universelle avec clauses préciputaires optionnelles.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

al-informateurcorse@orange.fr

N° 43

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 05 juin 2023, la collectivité des associés de la SARL SANTELLI, société à responsabilité limitée au capital de 9000 euros, dont le siège social se situe à CALVI (20260), Rue Joffre, immatriculée au R.C.S. de BASTIA sous le numéro 421 616 525, a pris acte de la décision prise par Monsieur François Sauveur SANTELLI de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Jacques Félix SANTELLI, demeurant à ZILIA (20214), Chez Mr SANTELLI François, Pornezzo, pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

N° 44

RIVES D'OR

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de Benciugno
Trinité, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio le 22/06/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : RIVES D'OR
Siège social : Route de Benciugno, Trinité, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition, l'administration, l'exploitation et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Catherine, Annie ANDREANI née MARQUIÉ et M. Pierre, Jacques ANDREANI demeurant ensemble Route de Benciugno, Trinité, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 45

AVIS

Suite à l'AGE du 31/05/2023 de la société ERMG, SARL en liquidation au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 478.811.631. dont le siège social est sis Lieu-dit Campi - Route de Calenzana à MONTEGROSSO, et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Manuel DA SILVA PEREIRA SO VALE, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 46

AVENANT LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 01/06/2023.

La SAS CNS au capital de 500,00 €, sise : Village, 20287 Méria, RCS Bastia 837 817 352 00029,

A donné en location gérance : à la SASU CORSEA NETTOYAGE, au capital de 1500,00 € sise 17 Allée Bleue, Z.I de Purettonne, 20290 Borgo, RCS Bastia 842 644 361 00029.

Un fonds de commerce d'entreprise de nettoyage et de services associés sis et exploité Village, 20287 Méria, à compter du 01 Juin 2023 au 31 Décembre 2023, renouvelable par tacite reconduction.

**ANNONCES LÉGALES**

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par téléphone : 04 95 32 04 40

Par courrier : à 114, Rue Claude Papi

- Imm. Agostini - Z.I Erbajolo - BASTIA 20600.

Dans nos locaux : à 114, Rue Claude Papi - Imm. Agostini - Z.I Erbajolo - BASTIA 20600.

François Joseph Vincetti

Pierre-Ange Fanti

06 44 27 01 34 | 06 03 25 84 76

netecocorse@gmail.com

Net Eco Corse

@netecocorse

Net Eco Corse

**NET
ECO**

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNÉAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Augmentation du rendement



Produits 100% BIO



Annonces légales

TRANSMETTEZ

VOS FICHIERS AU FORMAT WORD



voire contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

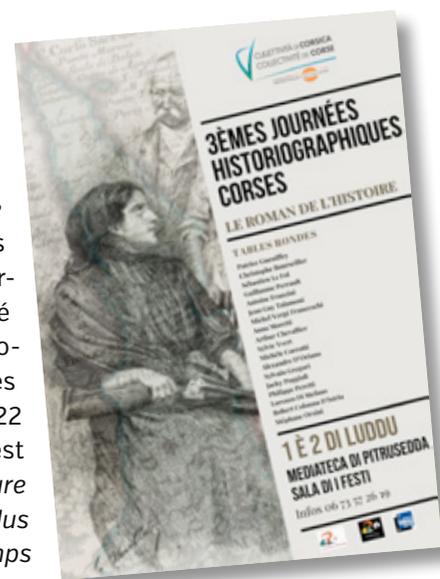
al-informateurcorse@orange.fr

HISTOIRE

Journées historiographiques corses

Organisées par la direction du livre et de la lecture publique de la Collectivité de Corse, les Journées historiographiques corses sont conçues comme la construction d'un lieu de discussions et d'échanges visant à initier une réflexion collective sur « l'histoire de l'histoire de la Corse », à familiariser le public à l'historiographie insulaire mais aussi plus globalement à la présence de l'histoire dans la plus brûlante actualité française ou internationale. Le principe est celui de l'ouverture sur d'autres sciences, l'interdisciplinarité favorisant ainsi le croisement des regards du public, des jeunes chercheurs, des historiens, des journalistes, des romanciers. Pour la troisième édition de ces rencontres, après avoir traité en 2021 de « L'histoire de la Corse entre récits et controverses », puis en 2022 de « La mise en scène de l'histoire » le thème retenu est « Le roman de l'histoire ». C'est que, rappelle l'historien Patrick Gueniffey, invité de ces journées, « Histoire et littérature ne font pas toujours bon ménage. Qualifier un historien de « romancier » n'est pas le plus flatteur des compliments. Bien des historiens qui s'efforçaient de distraire en même temps que d'instruire en ont fait les frais. Il existe pourtant de nombreuses convergences entre le travail de l'historien et celui du romancier. Ils brassent la même matière, ils traitent des mêmes questions. Car qu'est-ce que l'histoire sinon, à l'échelle collective, la résultante du jeu de ces passions que met en scène la littérature ? Comment mieux comprendre les différentes facettes du XIX^e siècle qu'en lisant Stendhal, Flaubert et Zola ? Pendant longtemps, il aurait semblé saugrenu de dresser une barrière entre l'histoire et la littérature. L'une et l'autre se mêlaient, s'empruntaient sujets et manières d'écrire. L'oublié Augustin Thierry, plaidant pour une histoire plus scientifique, exhortait néanmoins ses confrères à imiter l'Ivanhoé de Walter Scott, qui avait su allier exactitude documentaire, finesse psychologique et style. Il aura fallu le XX^e siècle et ses idéologies pour qu'histoire et littérature prennent des chemins de plus en plus divergents. Tandis que la littérature renonçait peu à peu à rendre compte de l'universel qui, depuis Homère, était son lot, l'histoire oubliait l'art du récit au nom de la science. Ils avaient oublié le mot de Shakespeare : l'histoire ? « Un récit conté par un idiot, plein de bruit et de fureur, et qui ne signifie rien ». Le monde est bien trop compliqué pour qu'il n'existe qu'une seule manière légitime d'en rendre compte ». Egalement invités : Christophe Bourseiller, Michel Vergé-Franceschi, Alexandre D'Oriano, Jacky Poggioli, Sébastien Le Fol, Guillaume Perrault, Antoine Franzini, Jean Guy Talamoni, Anna Moretti, Arthur Chevallier, Sylvie Yvert, Michèle Corrotti, Sylvain Gregori, Philippe Peretti, Lorenzo Di Stefano, Robert Colonna d'Istria et Stéphane Orsini. Quatre tables rondes sont programmées sur deux jours. Une librairie éphémère est présente durant toute la tenue de l'événement.

Les 1^{er} et 2 juillet 2023. Médiathèque de Pietrosella.  04 95 20 79 46 & bibliotheque-pietrosella.fr



DANSE

Dissidanse Itinérance

Fidèle à l'esprit qui a présidé à sa création voilà six ans, ce festival de danse contemporaine se déploie sur quatre étapes, du nord au sud de l'île, afin de permettre à un public élargi de découvrir des artistes locaux ou invités et de faire apprécier ce langage universel qu'est la danse. Comme lors des années précédentes, il offre une ouverture sur la Méditerranée, avec des compagnies venues de Malte, de Chypre, du Maroc, de Sardaigne, de Sicile, de Campanie, des Abruzzes, d'Émilie-Romagne ou de la Côte d'Azur. Mais au-delà des rives du Mare Nostrum, il accueille des créations en provenance des Canaries, de la Guyane, des Hauts-de-France ou d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le festival investit aussi bien les lieux de diffusion traditionnels que les théâtres de verdure et l'espace public. Entre autres créations, *Without Color*, le 1^{er} à 21h30 au Spaziu Mantinum de Bastia, qui raconte l'universalité du langage chorégraphique à travers quatre interprètes de cultures différentes, présenté par la compagnie Gruppo E Motion de L'Aquila. Ou encore le 12 à 21h, à la Zone à danser d'Ajaccio, le *Daphné et Apollon* de la compagnie DMN Giovanni Zappulla de Palerme : en s'appuyant sur le mythe grec, un duo analyse les archétypes de la relation de couple ; l'univers sonore utilise des technologies expérimentales de captation et de traitement numérique du son et la scénographie, interactive, est créée dans l'instant de la performance, réunissant les danseurs, un musicien et un artiste visuel dans une complicité sensible. Toujours dans l'exploration de la mythologie, le 7 juillet, à 21 heures au Bastion de France à Porto-Vecchio, *Apollo*, proposé par le chorégraphe-interprète Daniel Fernandez et la compagnie Wettribute de Tenerife : à la frontière des codes néo-classiques et de la danse contemporaine, un hommage largement teinté d'humour -voire de dérision- à la puissance et à la beauté du corps masculin. Au total plus d'une vingtaine de spectacles, tous gratuits.

Du 1^{er} au 18 juillet 2023. À Bastia, Porto-Vecchio, Marignana et Ajaccio.  06 08 07 47 86 / 06 10 18 60 67 & www.facebook.com/dissidanse



ENVIRONNEMENT

25 épaves relevées dans le golfe de Porto-Vecchio

C'est une opération au long cours que vient d'achever la mairie de Porto-Vecchio. Il y a plus de deux ans, dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la ville avait souhaité lancer une campagne d'enlèvement des nombreuses épaves abandonnées dans son golfe, parfois depuis une vingtaine d'années, afin de préserver la biodiversité de ce site classé Natura 2000 et de sécuriser la navigation. «Cela a été assez long à mettre en place parce qu'avant de penser à l'enlèvement des épaves, il y a toute une procédure administrative pour rechercher leurs propriétaires», explique Nathalie Apostolatos, adjointe municipale au patrimoine et à l'environnement. Pour mener cette étape à bien, la ville a lancé une procédure de mise en demeure d'enlèvement de façon coordonnée avec les services de l'État, via la Direction de la mer et du littoral de Corse. «Une enquête publique avec un affichage a eu lieu à la capitainerie afin de déterminer si ces épaves n'avaient pas encore des propriétaires qui auraient pu prendre en charge l'enlèvement», détaille l'adjointe. «Mais malheureusement, cela n'a pas été le cas», dit-elle en indiquant que la commune a donc décidé d'entreprendre elle-même l'enlèvement et le traitement de 23 épaves identifiées dans le golfe, de



Photo Ville de Porto Vecchio

l'embouchure du Stabiacciu jusqu'à Golfo di Sogno. Une opération coûteuse dont le budget s'est élevé à 315 000 euros. De facto, la commune a sollicité une aide de l'État en candidatant à l'appel à projets lancé par le secrétariat d'État chargé de la mer dans le cadre du fonds d'intervention maritime et a pu bénéficier d'un financement à hauteur de 80 %. Lancée le 15 juin pour une durée de 5 jours, la campagne a permis de retirer la totalité des épaves recensées, ainsi que deux supplémentaires qui ont pu être localisées pendant les opérations. «L'enlèvement des épaves a été effectué par un groupement d'entreprises locales, ce qui a permis à la ville d'avoir une prise en charge à 100 % de la sécurisation du site, au tractage des épaves et à leur enlèvement, jusqu'à leur traitement sur Ajaccio, précise Nathalie Apostolatos. C'est une démarche très forte et volontaire que nous avons voulu mener au travers cette première campagne d'enlèvement des épaves. Elle entre dans une politique globale que nous avons mise en place depuis quelques années et qui s'accompagne d'un certain nombre d'actions, comme le fait de récupérer la co-présidence du site Natura 2000, de créer une cellule environnement et développement durable dans nos effectifs, ou encore de travailler sur les circuits courts sur la commune. Nous avons mis en place une police de l'environnement qui a également pour objectif de sensibiliser et de verbaliser s'il y a des infractions». ■ MP

HANDICAP

Mieux accompagner les 0-25 ans dans l'Extrême-Sud



Photo ARS/Com Sud Corse

C'est une structure expérimentale qui aura pour but mettre l'autodétermination des usagers et la sécurisation de leur parcours au cœur des préoccupations. Le 21 juin dernier, la directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse, Marie-Hélène Lecenne, et le président de la communauté de communes du Sud Corse, Jean-Christophe Angelini, ont annoncé la création prochaine d'une plateforme d'accompagnement multimodale en faveur des jeunes en situation de handicap (Pames) de l'Extrême-Sud. «C'est une nouvelle offre de service médico-sociale dont l'organisation, le déploiement et la mise en œuvre reposeront sur la coordination de parcours et la délivrance de prestations adaptées à chaque individu dans une logique de plateforme de services et de dispositif intégré», indique l'ARS dans un communiqué en ajoutant: «Il s'agit d'un projet très innovant qui vient renforcer l'offre pour personnes en situation de handicap dans le Sud Corse. La communauté de communes du Sud Corse soutient la démarche d'installation de la plateforme sur son territoire». Dans le cadre des travaux d'élaboration du Contrat territorial de santé, en cours d'élaboration sur ce territoire, ce projet novateur avait fait l'objet d'un appel à projets lancé par l'ARS à l'issue duquel l'association Espoir Autisme Corse a été retenue pour créer cette structure expérimentale. Dotée d'un budget annuel d'un million d'euros, elle permettra de mieux accompagner les jeunes de 0 à 25 ans en situation de handicap au travers plusieurs missions: accompagner le repérage précoce des troubles, réaliser ou coordonner des interventions permettant de prévenir ou réduire l'aggravation des troubles, proposer de la guidance parentale, anticiper et accompagner le passage à l'adulte, soutenir la citoyenneté et coordonner les soins. ■ MP

LUTTE CONTRE LA MAFIA

Les associations attendent du concret



Photo V. Maron Perelli

« Le 18 novembre 2022, l'Assemblée de Corse a voté à l'unanimité une résolution sur les dérives mafieuses. Elle a ensuite proposé la mise en place de cinq ateliers thématiques pour que la CdC puisse proposer des solutions avec l'appui des associations présentes aujourd'hui. » À l'heure de la fin des travaux de ces ateliers, le 20 juin dernier, les représentants des cullettivi Massimu Susini et a Maffia nò a Vita iè, ainsi que des associations Le Garde, ABCDE, U Levante et de la plateforme citoyenne de Corse organisaient une conférence de presse devant la Collectivité de Corse [CdC] pour affirmer leur ambition de voir enfin l'avènement de solutions concrètes pour lutter contre la mafia. « Nous souhaitons que la synthèse qui sera produite par l'Exécutif soit réellement et concrètement utile au combat contre la mafia et qu'elle ne s'en tienne pas à des considérations générales, notamment morales, ou à des vœux pieux, déclare Jean-Toussaint Plasenzotti du cullettivu Massimu Susini. Il faut montrer que la Corse est capable de faire des propositions concrètes pour renvoyer à la marginalité une criminalité qui a la prétention d'être le pouvoir occulte qui va peser sur l'ensemble de nos vies. C'est un grand rendez-vous qui nous attend ». Saluant l'« investissement particulier de certains élus » dans ces travaux « mais pas de tous », Léo Battesti d'a Maffia nò a Vita iè expose pour sa part : « On se rend compte que dans la société corse, il y a toujours un certain déni par rapport à la mafia et c'est cela qu'il faudra changer. On ne peut pas construire un pays alors qu'il y a sur le terrain des gens qui se taisent par rapport à cela, surtout quand ils vont chercher des voix. » Ainsi, pour agir contre la mafia au quotidien, les différentes organisations ont fait « des propositions très concrètes en droit fondées sur la position depuis 30 ans de la Cour européenne des droits de l'Homme et de la Cour de Justice de l'Union européenne » indique Jérôme Mondoloni, du cullettivu Massimu Susini. « La loi est totalement insuffisante. Ce que nous voulons dans le cadre d'un État de droit, ce sont des lois efficaces, validées par le droit européen. Nous espérons aussi que nos députés et nos élus seront capables d'interpeller l'État français pour lui demander qu'il prenne les mesures légales qui s'imposent », explique-t-il en soulignant que l'efficacité d'un arsenal légal adapté a été démontrée en Italie. « Il faut que l'État sorte des ambiguïtés et soit beaucoup plus clair par rapport à la lutte contre le système mafieux, particulièrement par rapport à la criminalité en col blanc qui aujourd'hui est la véritable mafia en Corse », argue en outre Léo Battesti. « Si aujourd'hui la mafia en est là où elle est en, c'est soit parce qu'il y a eu des démissions, soit des dysfonctionnements, soit des complicités que ce soit au niveau des élus ou au niveau de l'État », regrette encore Jean-Toussaint Plasenzotti. ■ MP

ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Trois écoles de Scola Corsa labellisées EcoScola

Lancé en 2016 par le Syndicat de valorisation des déchets de la Corse [Syvadec] le programme EcoScola vise à ancrer davantage les comportements éco-responsables dans les établissements scolaires autour de la thématique du tri et de la prévention des déchets, en accompagnant les enseignants dans la formation des élèves. Chaque année, le Syvadec décerne un label EcoScola aux écoles ayant participé à ce programme durant l'année. En juin 2023, cette labellisation a été attribuée aux trois écoles immersives Scola Corsa de Bastia, Biguglia et Sarrola - Carcopino. Pour obtenir le label, chaque école doit mettre en place un programme et réaliser des projets avec ses élèves dans des domaines comme le tri, la valorisation des déchets ou encore le réemploi d'objets ou contenants. Assurée par une intervenante du Syvadec, une formation spécifique a eu lieu au sein des trois écoles, d'abord à destination des enseignantes qui l'ont ensuite retranscrite auprès des enfants. Dans chaque école, des actions en faveur du tri ont été mises en place : création de collecteurs d'emballages et papiers et installation dans chaque salle de classe, instauration de collectes des instruments d'écriture et des piles. En matière de réduction des déchets, outre le emploi de divers contenants alimentaires pour du rangement, les écoles ont mis en place diverses mesures. Celles de Bastia et Biguglia ont, entre autres initiatives, généralisé les gourdes et gobelets réutilisables pour tous les élèves, choisi d'organiser des goûters collectifs en favorisant les grands formats, les pots en verre et les gâteaux faits maison, celle de Sarrola-Carcopino a proposé la fabrication d'instruments de musique à partir de matériaux de récupération et la réutilisation de vieux câbles pour des activités de mathématiques. Le projet EcoScola a porté ses fruits dans les écoles Scola Corsa, qui voient les parents s'impliquer dans la démarche. Un spuntinu cullettivu certifié « zéro déchet » a été organisé dans chaque école, avec la participation de l'équipe pédagogique, des enfants et leurs parents, comme dernière étape du programme EcoScola avant d'accueillir l'équipe du Syvadec pour la cérémonie d'attribution de la labellisation. Une plaque EcoScola a été également apposée dans chacun des établissements pour témoigner de leur engagement pour l'environnement. ■ AN



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

U FESTIVAL AIACCINU LAZARTROCK PÀ INDIAVULÀ U CASONE



A scena rock in Corsica si sviluppa di più in più, ch'ella cantessi in corsu, in francesi o in inglesì. Par accumpagnà u so sviluppu, a nascita di festivali pò parmetta à i furmazioni musicali di spannassi ancu di più. È u LazArtRock ni faci parti. U gruppu aiaccinu Shangri-La, purtatu da Philip Mitchell (ghitarra è cantu), Stéphane Thiry (ghitarra) è Ghjuvan Stefanu Moreau (batteria è cori) hà dicitu di crià st'evenimentu quattru anni fà, animatu da a brama d'aduniscia tutti l'appassionati di rock nant'à a nostra isula. Dopu una prima edizioni in u picculu Lazaret Ollandini chì hà avutu assai successu, calchi annu hè passatu. I strazii inghjinnati da a crisa Covid è altri difficoltà ani impiditu à a manifestazioni di rinnuvassi. Stondi duri chì sò oramai ricordi passati, postu ch'ella hè rilanciata pà issa statina. Pà parechji raghjoni, è com'è pà u famosu festivali Jazz in Aiacciu, u LazArtRock cambia di locu pà stallassi nant'à a piazza di u Casone, trà u 7 è l'8 di lugliu. Un spaziu bellu maiò chì ci hà da vulè à fà campà cù pochi mezi ma assai ambizioni pà issi ghjovani chì ùn sò micca prufizionali di u spittaculu è chì sò solu purtati da l'amori di a musica è da parechji decini di benevulenti. Pà sbuccacci, l'organizatori si sò dati di rimenu par appruntà un prugramma bellu riccu. À partasi da 6 ori di sera, quand'elli aprarani i porti, i spettatori pudarani scopra parechji mostri. Parchì, aldilà di i cuncerti, parechji formi d'arti sarani prumossi, com'è a futugrafia è u tatoo. Si pudarà scopra dinò u mistieru di liutaghju. Tuttu què sarà accumpagnatu da un DJ set in un ambienti lighjeru è u publicu pudarà bia è magnà sopra à locu. I zitelli ùn sarani micca missi da cantu, cù animazioni chì li sarani dedicati. Altra curiosità intarissanti: s'hà da ricrià un studiu d'arrighjistramentu nant'à a piazza di u Casone pà una sparienza immersiva di prima trinca. Una manera d'aspittà senza annoiu pussibili i raprisintazioni chì principiarani versu 8 ori cù, ogni sera, trè gruppi prugrammati. Pà a prima sirata, u publicu pudarà scopra frà altru We See Hawks, trà indie rock è folk. Un gruppu natu da l'adunita di l'universi di dui musicanti di sparienza: u Bastiacciu Hervé Vincenti è l'Aiaccinu Dumè Tomasi. Rinfurzatu da a prisenza di Jean Antoine Peraldi è Nabil Morris, a furmazioni ci pruponi un road trip musicali chì porta à quillu chì ascolta a so musica nant'à i stradi di Corsica, in calchi locu trà mari è monti, ma dinò pà issi pianuri senza fini di i Stati Uniti. Sempri u 7 di lugliu, Arnaud Castelli collarà nant'à a scena cù u so prughjettu Excelsior, u so più ricenti. Fundatori di u label Sons Of Beaches (Acid Child, High Angle Shot, Casablanca Drivers..., u musicanti hà sempri vulsutu crià una Corsican Wave. Una manera di dimustrà chì a nostra isula pò duvintà una vera riserva di gruppi. Excelsior adunisci soni urganichi, samples disco è cumpusizioni cù un culori di l'annati 1970, pà una musica senza cunfini. Infini, i più ghjovani di st'edizioni sò di sicuru i membri di Panzetta Paradise. Hè un gruppu aiaccinu di garage rock, fruttu d'una bella amicizia trà Laurent Matteaccioli (ghitarra bassa è cantu) è Théo Poli (ghitarra è cantu). U duettu hè statu raghjuntu annu da Alexis Garibaldi à a batteria. I testi in lingua corsa portani nant'à a ghjuventù isulana chì trà ricerca d'identità, sirati alculzati è nustalgia d'un Riacquistu ch'ella ùn hà micca campatu, cerca solu un affari: fassi piacè! Infini, pà a siconda sirata, Shangri-La s'impatrunisciarà di a so scena senza fassi prigà, mentri ch'ellu spartarà u Casone cù altri artisti ghjunti stavolta da u cuntinenti, com'è Hide par asempiu. Hè u nomu di u prughjettu musicali d'Alban, cantadori chì sona di parechji strumenti è chì faci parti di u gruppu The Limañas, impastatu di rock garage è di folk, cù calchi pass'è vena versu a surf music. L'ultimu gruppu si chjama Too Much Class, cumpostu da dui fratelli, Tom è Nico Bracanti chì stani in Parighji. Un tandem ghitarra è batteria chì ùn s'assumiglia mancu appena à tutti l'altri è chì cerca à duvintà «u sunniaciu di l'antulugia di u rock'n'roll francesi». L'avareti capita, pà campà una stonda musicali senza paru in issu principiu di statina in Aiacciu è scatinavvi, u festivali LazArtRock hè ciò chì vi ci voli! ■

ÉLECTIONS, TENSIONS ET RESTRICTIONS



Le processus de Beauvau verra-t-il le jour? Alors que tout le monde commence à s'interroger, le 2 juin 2022, à l'Assemblée de Corse, par le biais d'une question orale, Un Soffiu Novu fait état d'une lettre de Gérald Darmanin en date du 27 mai dans lequel ce dernier indique que «le Président de la République et la Première ministre ont confirmé leur intention de poursuivre le cycle de discussions initié courant mars». En raison des contraintes électorales, une première réunion «fin juin» pour «déterminer la feuille de route de nos travaux» est proposée. Lors de cette même session, l'hémicycle adopte un rapport visant à réguler la fréquentation à Bavella, dans la Restonica et sur les îles Lavezzi. L'Exécutif entend poser des cadres pour gérer les flux de visiteurs dans ces sites naturels soumis à une forte pression. Alors que les touristes sont déjà très nombreux sur l'île, dans cette même veine, le 30, la préfecture annonce restreindre l'accès au canyon de Purcaraccia, situé sur la commune de Quenza, jusqu'au 15 septembre aux seuls «groupes ou visiteurs accompagnés et encadrés par un professionnel habilité». Une décision «justifiée par la dangerosité du site» où deux accidents mortels avaient eu lieu en 2021 et qui connaît cependant une fréquentation en hausse chaque année. Pendant ce temps-là, signe d'un réchauffement climatique bien à l'œuvre, le mercure s'affole un peu partout en Europe et un record de chaleur pour le mois de juin est même battu dans le Cap Corse le 4 avec 37,4 °C. Alors que l'été n'est pas encore officiellement installé, la chaleur est écrasante et la sécheresse omniprésente partout en France. Le 17, les deux comités départementaux de suivi de la ressource en eau envisagent d'ailleurs de déclencher le niveau d'alerte sécheresse dans l'île suite à la «dégradation rapide de la situation de ces six dernières semaines». En cause un déficit de précipitations de -40 % par rapport à la moyenne attendue et des températures très élevées atteignant +4 degrés par rapport aux normales saisonnières sur les 15 premiers jours de juin. Le niveau d'alerte sécheresse sera finalement déclenché en Corse-du-Sud le 25. Jusqu'au 13 juillet à minima, plusieurs mesures de restrictions d'usage de l'eau sont mises en place dans le département: interdiction du lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau, de la vidange et du remplissage des piscines privées, du lavage des bateaux, de l'arrosage des pelouses, espaces verts, terrains de sport, de golf, pépinières, ou encore de l'irrigation de terrains non cultivés et des cultures maraîchères et fourragères entre 9 heures et 19 heures. En outre, de par ces conditions exceptionnelles, la saison des incendies commence fort. Dans la nuit du 9 au 10, attisées par le vent, les flammes ravagent 30 hectares à Vivario. Le 24 c'est à Aleria que le feu détruit là aussi 30 hectares. Dans un autre registre, le 12 se déroule le premier tour des élections législatives. Dans la 1^{re} circonscription de Corse-du-

Sud, Laurent Marcangeli devance largement Romain Colonna, représentant de Femu a Corsica, lui-même suivi par l'autre candidat nationaliste Jean-Paul Carrolaggi. Dans les trois autres circonscriptions, les députés sortants finissent la course en tête. Paul-André Colombani devance ainsi Valérie Bozzi, Michel Castellani distance Julien Morganti et Petru Antone Tomasi de Corsica Libera. Dans la 2^e circonscription de Haute-Corse, Jean-Félix Acquaviva est toutefois talonné par François-Xavier Ceccoli, et Lionel Mortini, ex-membre de l'Exécutif et candidat de Corsica Libera. Si ce premier tour démontre que les nationalistes ont toujours la cote, il met aussi en exergue que la désunion joue en leur défaveur. De quoi augurer un rapprochement pour le second tour? Les négociations vont bon train. Femu a Corsica appelle rapidement à voter pour ses trois candidats ainsi que pour Paul-André Colombani représentant le PNC. Mais le parti Corsica Libera annonce pour sa part qu'il ne soutiendra pas les candidats de Femu a Corsica pointant le mouvement comme responsable de «la division de ce scrutin». Il lui reproche notamment d'avoir «rompu unilatéralement l'accord politique Pè a Corsica qui avait permis l'union et la victoire des forces du mouvement national. Femu a Corsica porte l'entière responsabilité de la division dans ce scrutin et des difficultés que peuvent rencontrer certains de ses candidats dans le cadre du second tour». Finalement, au second tour Laurent Marcangeli, Paul-André Colombani, Michel Castellani et Jean-Félix Acquaviva seront portés au Palais Bourbon, malgré des résultats serrés pour certains. Mais la grande vainqueur de ces élections en Corse sera sans conteste l'abstention avec 54,5 %. La politique ou plutôt la pulitichella qui agite l'île depuis déjà quelque temps semble avoir lassé la population qui ne prend même plus la peine de se déplacer aux urnes. Qu'importe, les trois députés nationalistes retrouvent leurs sièges auprès du groupe Liberté, Indépendants, Outre-Mer, et Territoires (LIOT) tandis que le désormais ex-maire d'Ajaccio est bientôt désigné président du groupe parlementaire Horizons, parti fondé par Edouard Philippe. ■ **Manon PERELLI**

UN AN PLUS TARD

La Corse vient de connaître son premier coup de chaud de l'année avec trois jours de Sirocco qui ont fait drastiquement grimper le mercure. De quoi laisser présager un nouvel été très chaud, scénario auquel il va malheureusement désormais falloir s'habituer. Le processus de Beauvau ne semble pour sa part pas beaucoup avoir avancé, même si la Corse doit rendre sa copie avant mi-juillet. Une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse est organisée à ce sujet le 4 juillet.. ■

CARNETS DE BORD

L'EMPEREUR, LA FLAMME ET LE CIMETIÈRE

par Béatrice HOUCARD



Le 1^{er} juillet à Bilbao, Napoléon sera au départ du Tour de France. Si, si, je vous assure: Napoléon lui-même. Regardez bien les deux épaules des coureurs cyclistes de l'équipe Soudal-Quick-Step, dont le leader est le Français Julian Alaphilippe, plusieurs fois porteur du prestigieux maillot jaune: on y voit l'image de l'empereur avec la mention « Napoléon sports ».

L'entreprise Napoléon Sports et Casinos, de nationalité belge, se définit comme « le meilleur casino en ligne de Belgique » et gère aussi une vingtaine de salles de jeu. L'utilisation du nom de Napoléon donne des annonces amusantes quand on consulte le site Internet de l'entreprise, où l'on peut lire par exemple: « *Napoléon est nommé pour le meilleur opérateur d'Europe occidentale* », ou bien « *Napoléon est fier d'annoncer l'arrivée du podcast Nonante minutes* » ou encore « *Napoléon défend la publicité comme un outil essentiel pour la protection des joueurs* ». Et lorsqu'intervient la signature du contrat entre l'entreprise et le directeur sportif de l'équipe cycliste, Patrick Lefevère (un cadreur du milieu cycliste), la légende de la photo indique: « *Napoléon et Lefevère signent* » ... L'équipe de Julian Alaphilippe ayant pour surnom le « *wolfsack* », une « *équipe de loups* » prompts à attaquer et à vaincre, ce qu'elle fait très souvent avec ses coureurs, on comprend mieux le rapprochement. Et tant pis si Waterloo se trouve en Belgique.

Ce 110^e Tour de France semble bien parti pour être populaire. Selon un sondage Harris Interactive réalisé début juin, 53 % des Français disent s'y « intéresser ». Les hommes plus que les femmes, ce qui est habituel. Mais les jeunes davantage que les plus âgés, ce qui constitue une heureuse surprise. Et aussi, allez savoir pourquoi, davantage les électeurs d'Emmanuel Macron (taux d'intérêt: 62 %) que ceux de Marine Le Pen (seulement 46 %).

Le niveau d'intérêt et d'attachement au Tour était passé sous la barre des 50 % à la fin des années 2000, alors que l'EPO et les exploits sulfureux de Lance Armstrong (et de quelques autres) avaient écrasé une décennie tout entière. Si on fait partie des 53 %, on ne boudera pas son plaisir en retrouvant une génération de champions particulièrement brillante, de Jonas Vingegaard (vainqueur en 2022) à Tadej Pogacar (vain-

queur en 2020 et 2021), de Wout van Aert à Mathieu van der Poel et bien sûr à Julian Alaphilippe, hélas moins à l'aise que Napoléon pour franchir les plus hauts sommets des Alpes, mais qui peut gagner de belles étapes.

À titre personnel, un regret: afin de garantir une bonne audience aux retransmissions télévisées, le Tour de France ne tolère plus aucune étape dite « de transition » comme naguère. Le parcours est dessiné de telle sorte qu'il n'y ait pas deux jours de suite une arrivée massive au sprint. Sinon, c'est automatique: les audiences baissent. Bien sûr, il faut que France Télévisions, qui assure une partie des recettes du Tour, en ait pour son argent. Mais le Tour est devenu trop spécifiquement montagnueux et la course, professionnalisation et mondialisation obligent, a perdu un peu de son insouciance. Mais ne jouons pas les oiseaux de mauvais augure: comme on a coutume de dire, ce sont les coureurs qui font la course, et pas le parcours.

DANS 64 DÉPARTEMENTS, DONT CEUX DE CORSE

Onze mille Français et Françaises, respectant une stricte parité, porteront dans un an la flamme olympique. La carte de France du passage de la flamme, arrivée à Marseille à bord du Belem le 8 mai 2024, a été publiée. Ce sont les départements qui avaient la main pour poser leur candidature et déboursier la modique (!) somme de 180 000 euros. Soixante-quatre départements ont posé leur candidature. Seule la Collectivité de Corse dont elle traversera les deux départements (ce sera le 14 mai) assure avoir « pu négocier » pour que ça ne coûte rien. Certains ne l'ont pas fait parce que c'était trop cher (la Creuse, par exemple); d'autres pour des raisons plus idéologiques ou environnementales, comme le Rhône et Lyon.

Chaque département devait ensuite choisir les communes, elles aussi volontaires, pour dessiner le tracé exact de la flamme. Dans certains cas, des villes ont fait cavalier seul. La Gironde ne voulait pas de la flamme? C'est Bordeaux qui l'aura. L'Hérault et l'Aveyron n'en voulaient pas non plus? Montpellier, Sète et Millau ont effacé la frontière pour organiser ensemble le périple. Idem en Loire-Atlantique, suppléée par La Baule, et dans l'Allier, où Vichy a relevé le défi.



Illustrations (CN, Photo Stocksnap • Pixabay.

Il s'agira, devant les caméras du monde entier, de présenter les richesses françaises: le château de Chambord, la cathédrale de Rouen, les aiguilles de Bavella, le viaduc de Millau, les vignobles de Champagne, la statue des mousquetaires de Dumas à Condom, les plages du débarquement, le stade-vélodrome de Marseille, la forêt de Brocéliande, le lac d'Annecy, les pavés de Wallers-Arenberg, etc.

Les onze mille relayeurs seront désignés dans les mois qui viennent par les organisateurs et sponsors des JO de Paris. Il s'agira de «celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour le sport», sportifs amateurs et bénévoles des clubs, représentants de différents métiers, membres d'associations sociales et environnementales. Condition pour tenter sa chance: avoir 15 ans pour les relais individuels et 13 ans pour les relais collectifs. En une journée, plus de 20 000 candidatures avaient déjà été enregistrées. Au milieu des critiques et des discours habituels d'autodénigrement français (ça va coûter cher, il y aura trop de monde, le pays ne sera pas prêt, ce sera raté, etc.) on tient peut-être là l'occasion de susciter autour de ces Jeux, comme c'est le cas dans tous les pays organisateurs, un vrai moment d'enthousiasme et d'unité. J'ai bien écrit: peut-être.

LE CHALUTIER SANS NOM

Je me souviens d'un retour de Tunisie en bateau. Normalement, ç'aurait dû être en avion depuis le sud tunisien. Mais, en ce mois d'avril 2010, un volcan islandais, Eyjafjöll, avait décidé de cracher sa flamme aux pays européens. Après deux jours d'attente, on avait fini par trouver un avion pour rallier Tunis, puis un bateau pour Marseille. Les distributeurs de dinars étaient pris d'assaut et le coût de la traversée [payable uniquement en monnaie] s'envolait d'heure en heure.

Après une longue attente au moment de l'embarquement, on s'était retrouvés un après-midi de printemps, par un temps sublime, à contempler la Méditerranée depuis le pont du bateau. À en juger par le nombre de gens installés dehors à la nuit tombée, nous étions probablement trop nombreux à bord mais l'inquiétude n'était pas à l'ordre du jour. À bord, l'ambiance était joyeuse. Tout le monde était content d'avoir trouvé un moyen de rentrer au pays, on sympathisait avec

ses voisins, chacun racontait son périple: le passager qui était à Istanbul avait eu le réflexe de prendre un vol pour la Tunisie en pariant sur le bateau; des jeunes en vacances à Djerba avaient raclé le fond de leur porte-monnaie et se demandaient comment ils paieraient le train; le couple enfin rassuré de rentrer car son enfant malade n'avait plus de médicaments. Au bar du bateau, même les non-buveurs étaient heureux de siffler un cognac. Le temps semblait étonnamment suspendu.

Quand nous sommes arrivés à Marseille au petit matin, le soleil éclairait le château d'If. C'était une pure merveille, avec un délicieux goût d'imprévu. Bien sûr, à l'arrivée, les dockers de Marseille étaient en grève. On avait patienté dans les coursives, au milieu des valises, pour ensuite débarquer par une passerelle qui n'était pas aux normes. Enfin, gare St Charles, la SNCF était en grève aussi. Routine de pays riche, petits problèmes de privilégiés.

Je ne sais pas pourquoi je pensais à cet inoubliable voyage en voyant les images du chalutier qui a coulé au large du Péloponnèse dans la nuit du 13 au 14 juin avec environ 700 personnes à bord. On a sauvé 104 survivants et repêché 78 corps. Les hommes étaient sur le pont, les femmes et les enfants dans les cales. Ils avaient embarqué à Tobrouk, en Libye, direction la Grèce. Au bout de deux jours, ils n'avaient plus d'eau ni de nourriture. Repéré par les garde-côtes grecs et l'hélicoptère de Frontex (l'agence européenne), le chalutier a été photographié et filmé. Mais il s'est écoulé beaucoup de temps avant les opérations de sauvetage et l'on se pose beaucoup de questions sur l'action des autorités grecques, qui ont ensuite demandé aux survivants de ne pas parler des circonstances de la catastrophe.

On ne saura sans doute jamais combien de centaines ils étaient exactement dans ce chalutier bleu dont on ne connaît même pas le nom. Syriens, Égyptiens, Pakistanais ou Palestiniens, ils avaient déboursé 4 500 dollars (un peu plus de 4 000 euros) pour tenter d'aller trouver une vie meilleure en traversant la Méditerranée. Depuis, un autre bateau a coulé avec 46 migrants à bord, au large de la Tunisie. Ils sont presque tous morts et ça n'a fait que trois lignes dans les journaux. La Méditerranée est devenue un cimetière. ■

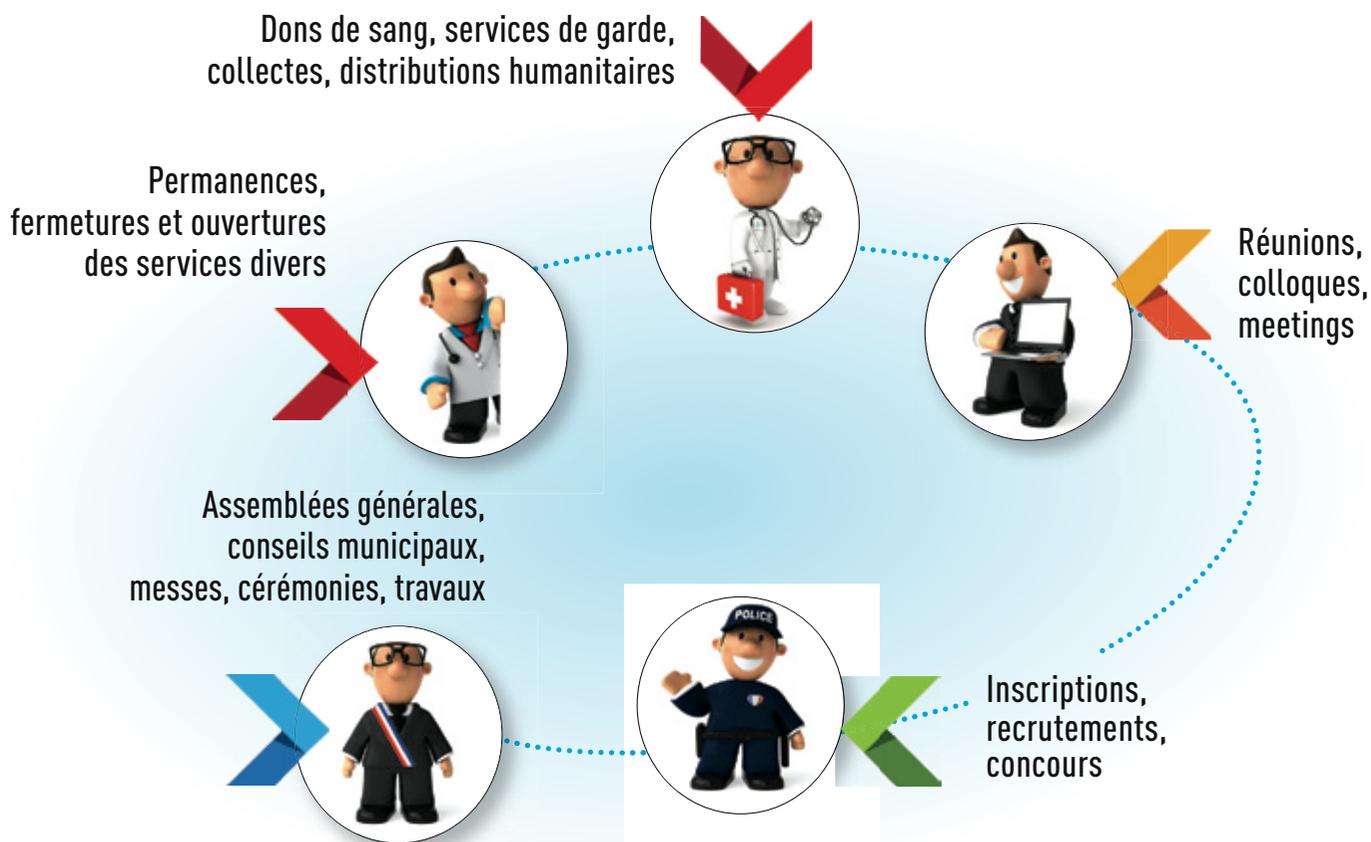
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

